



La Défense, le 19 mars 2013

MESSAGE 2013-6

COMPTE-RENDU DE LA REUNION D'INFORMATION RELATIVE A LA REFORME DE L'INSPECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

Le 14 mars 2013, s'est tenue dans les locaux de la préfecture de police une réunion co-présidée par Monsieur Laurent NUNEZ, directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de police, et Monsieur Eric MORVAN, Préfet SGA.

Etaient également présents Messieurs Jean-Louis WIART, adjoint au DRH et Daniel JACQUEME, directeur adjoint de l'Inspection Générale des Services.

Les syndicats représentant les différents corps de police avaient été conviés à cette réunion d'information portant sur la fusion de l'Inspection Générale des Services (IGS), direction relevant de la Préfecture de Police (PP), avec l'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN), relevant du Ministère de l'Intérieur.

Le Syndicat des Commissaires de la Police Nationale était représenté par Emmanuel ROUX, Secrétaire général et Charlotte BONNET, déléguée pour l'IGS.

Le directeur de cabinet ouvrait cette réunion en rappelant l'esprit et l'architecture générale de la réforme transformant l'actuelle IGS en délégation de l'IGPN pour l'Ile de France. Il indiquait que le Service Information et Sécurité (SIS) et l'actuelle Inspection des Services Actifs (ISA) chargée des audits et études, ne feraient pas partie de cette délégation. En effet, il est pour l'instant prévu que l'ISA soit reversée dans le service correspondant de l'IGPN et que le SIS reste rattaché à la PP sans qu'une direction de tutelle ne soit encore définie.

La délégation Ile de France comprendra les services d'investigations judiciaires et administratives de l'actuelle IGS, soit les 3 cabinets d'enquête.

Le directeur de cabinet indiquait que cette délégation aurait un statut à part, au regard des autres délégations régionales de l'IGPN. Son directeur serait notamment invité à siéger au cours des réunions organisées par le Préfet de Police, avec les autres directeurs de services de police de la PP, et il coordonnera les actions des services de l'IGPN sur le ressort de la PP, en matière d'investigations et d'audits. Le directeur de la délégation Ile de France aura également le statut d'adjoint au directeur de l'IGPN.

Monsieur NUNEZ exprimait ensuite la prudence observée par le Préfet de Police à l'égard de deux dispositions majeures contenues dans la réforme, à savoir l'extension de la compétence territoriale de la délégation parisienne à la grande couronne et la qualification d'OPJ 16, à compétence nationale pour ses enquêteurs.

Monsieur JACQUEME, après avoir indiqué que des entretiens individuels étaient en cours pour les personnels de l'IGS qui le souhaitaient avec lui-même et Madame DEVOS, contrôleur général, secrétaire général de l'IGPN, faisait un résumé rapide des attentes exprimées par les fonctionnaires de cette direction.

Un tour de table des organisations syndicales présentes permettait à tous de souligner les préoccupations de leurs mandants.

Celles-ci reposaient sur des questionnements récurrents portant principalement sur :

- ↳ le manque de visibilité quant à la nouvelle structure (organigramme avec nomenclature détaillée pour chaque poste) et ses activités,
- ↳ le niveau des saisines judiciaires et administratives à définir avec les autorités judiciaires des différents ressorts de compétence de la délégation parisienne,
- ↳ l'impact sur les directions d'emploi de la Préfecture de Police qui devront renforcer voire créer leur cellule de déontologie,
- ↳ le problème des avancements en relation avec la date de mise en place effective de la délégation parisienne (septembre 2013 ou janvier 2014),
- ↳ les modalités statutaires du passage de l'IGS à la délégation parisienne en termes de mobilité, de mutation et de CAP pour valider cette transformation.

Ont également été rappelés l'attachement des fonctionnaires de l'IGS à la « maison » PP, l'accompagnement qui sera proposé aux personnels ne souhaitant pas intégrer la délégation parisienne, et pour ceux qui l'intégreront, le maintien du lien avec la PP en termes d'octroi de logements ou de places en crèche, et l'adhésion à la fondation Louis Lépine.

Le SCPN pour sa part, a indiqué que les commissaires étaient spécifiquement liés par une mobilité fonctionnelle et une mobilité promotionnelle, et a posé la question de savoir si la fusion permettra de valider la mobilité promotionnelle des commissaires de police qui rejoindront la délégation parisienne. L'impact de la réforme sur le management et le bon fonctionnement des services, dont les commissaires de police sont responsables, a été évoqué, ainsi que la nécessité d'avoir un organigramme détaillé avec la nomenclature précise permettant de connaître les postes de commissaires maintenus et ceux qui seront supprimés ou redéfinis, et d'apprécier le déroulement de carrière des chefs de service.

Le directeur de cabinet du Préfet de Police a mis fin à la réunion en remerciant les participants et en indiquant qu'il retenait 4 axes principaux de ces échanges :

- ↳ le calendrier de la réforme, avec l'objectif réaffirmé de la mise en place de la nouvelle structure en septembre 2013,
- ↳ les questions statutaires et matérielles liées à cette réforme (avancements, mutations, mobilité, etc.),
- ↳ l'organigramme détaillé de la nouvelle structure, et une précision de ses activités,
- ↳ l'adaptation des autres directions de la PP à cette réforme (renforcement ou création de cellule de déontologie dans les directions de la PP).

Toute l'équipe du SCPN reste à votre disposition pour répondre à vos interrogations concernant cette importante réforme.

Emmanuel ROUX
Secrétaire Général du SCPN

Charlotte BONNET
Déléguée du SCPN